

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de Mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Le Montet à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	CHALMIN Maurice PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY		ST SORNIN	BRUN Baptiste PETITJEAN Liliane
CRESSANGES		LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES	RIBIER Julien	TREBAN	
LAFELINE		TRONGET	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
MEILLARD		VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard	CHERVIER Alain ALLIX Christian		
	DEGUELLE Alain	DIAT Jean-Claude* ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, M. BERTRAND Patrick, Mme VISINONI Stéphanie, M SIMON Yves, M. ROUDIER Bernard, M. SIMON Yves, Mme FOVEAU Christine, Mme LACOURT Véronique, M. BURLAUD Jean-Luc, M. SAUZEDE Loïc, Mme BRECHIGNAC Héline, M. PFEIFFER Stéphane, M. GUESTON Jean-Pierre, M. GUILLAUMIN Clément.

Absents : M. MAITRE Alain, M. BLANCHET François, M. CLUZEL Damien, Mme LACARIN M. Françoise, M. LINDRON Marc-Anthony, M. ALLEAUME Frédéric, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. ROCHE Philippe, M. TOURRET Eric, Mme CABANEL Claire

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	52
Présents	28
Votants	28
Procuration	0
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

N° DEL20250314015

Objet : Ligne de trésorerie - 2025

Le Président demande au Comité Syndical un accord de principe à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2025.

Le Comité Syndical autorise M. le Président à consulter les établissements bancaires et à signer le contrat pour une ouverture de ligne de trésorerie de 500 000.00 €, en cas de nécessité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES